

JOURNAL D'ARMENTIERES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locales : 1 fr. la ligne
Réclames : 40 c. la ligne
Annonces : 20 c. id.
Actes de Sociétés : 0.15

Les Bureaux du Journal sont ouverts tous les jours, le dimanche excepté, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

ABONNEMENTS :
VILLE — 6 mois . 3.75
id. 1 an . 7.00
NORD & PAS-DE-CALAIS
1 an . 7.50
AUTRES DÉPARTEMENTS
1 an . 9.00
Le Journal paraît le
Mardi, Jeudi et Samedi
de chaque semaine.

Armentières, le 31 Décembre 1903.

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris, le 30 décembre 1903.
Nous voici au lendemain de Noël et à la veille du jour de l'An ; c'est la semaine où jadis la politique chômait, faisait trêve, la trêve des conseillers.

Il neige, et le petit enfant Jésus tout frissonnant dans sa crèche sourit à l'humanité — quelque chose de grave va se passer sembler il, et l'année qui vient pourrait bien inaugurer une ère nouvelle, pourrait bien être le commencement de la fin, d'un état de choses qui n'a que trop duré.

Verrons-nous en 1904, toute une catégorie de citoyens traités en parias, voués à la misère, à la mort ? Les congréganistes à qui il est interdit d'enseigner, ne pourront pas même être employés dans une maison d'enseignement : « Ils ont cependant besoin », fait remarquer *Le Temps* de gagner leur vie, c'est très joli de leur obliger à se croiser les bras, mais leur fera-t-on des rentes.

Verrons-nous en 1904, l'affaire Dreyfus, Chamberlain à nouveau le pays pour la plus grande satisfaction des juifs et des internationalistes ? Un duel vient d'avoir lieu, provoqué par une discussion sur cette affaire, entre le capitaine de Malroy et le capitaine Levy, or ce dernier dont le nom trahit la race avait comme témoin un officier d'ordonnance du général André ! On est, rue St Dominique d'un dreyfusisme cynique.

Verrons-nous en 1904, les ouvriers de l'Alimentation et autres faire de « l'action directe » c'est-à-dire piller, incendier et détruire de toute façon pour forcer la main aux pouvoirs publics et épouvanter les bourgeois. A Paris, pour le moment, on s'en tient au bris de glace et des becs de gaz.

Verrons-nous, enfin, en cette année qui va commencer, se consolider le bloc des honnêtes gens pour faire face au bloc des Coquins. L'opposition compte, on le sait, trois groupements bien distincts : les conservateurs, les ralliés, les progressistes.

Et bien, il semble, au contraire, que les progressistes, pris de nos talgés du pouvoir, tendraient à se rapprocher de nos adversaires ; dans le Nord, ils opposent pour l'élection sénatoriale du 10 janvier, un candidat au nôtre qui est M. Scrive et dans les Vosges, ils choisissent comme député, pour successeur à M. Méline un homme qui sans se déclarer ouvertement gouvernemental approuve cependant à peu près tous les actes du gouvernement actuel.

Le sénateur des Vosges, chef du parti modéré a donné, sur son attitude dans cette affaire des explications fort confuses, elles ont paru dans son journal *La République Française* — M. Ranc lui répond dans *Le Radical* et n'hésite pas à lui mettre le nez sur sa lâcheté politique « M. Deleumortiers reconnaît il, ne s'est pas donné pour ministériel, mais il a déclaré qu'à la Chambre il siégerait à la gauche démocratique, or, la gauche démocratique est du Bloc, la gauche démocratique soutient la politique ministérielle, donc, M. Méline a accordé son appui à un candidat qui, élu député, ne sera pas de l'Opposition.

Ainsi les crapauds du marais, fidèles aux traditions historiques, s'approprient à donner l'appoint de leurs voix aux Jacobins afin que se conçoivent, pas facilement encore, l'attente préparé contre la liberté ! Les crapauds du Marais passeront,

mais la Liberté est immortelle, car elle est le droit naturel contre lequel ne sauraient prévaloir les lois oppressives votées par de mauvaises majorités.

Ayez foi en l'avenir...
RAYMOND LACAN.

LEURS CHEFS DE CABINET

Il faut bien connaître l'histoire du Seize Mai pour établir la généalogie des chefs de cabinet dont s'entourent les ministres du Bloc. La plupart sont aussi tirés qu'un Grand d'Espagne. Tel est le cas de M. le marquis de Jouvenel, qui dirige le cabinet du garde des sceaux Vallé.

Ce jeune homme, qui fait la loi aux magistrats sous le favoritisme de M. Vallé, est plus combiste que M. Combes. Négère, les hommes du Seize Mai, dont son père était un fidèle serviteur, le complaient parmi les jeunes réactionnaires militants. Mais un « arriviste » à la vertu de la girouette : il s'orienta au vent politique du jour.

M. de Jouvenel est maintenant, comme nous l'avons dit, chef du cabinet de M. Vallé. Cela ne lui suffit pas. Il éprouve le besoin de parader. Il s'invite aux baquets de pompiers pour parler au nom du gouvernement. C'est ainsi qu'il a aburi, de sa présence et de sa parole, les pompiers d'Arpajon, qui ne s'attendaient pas à cette représentation.

Depuis quand les chefs de cabinet ont-ils le droit de discourir officiellement ? Est-ce depuis que M. de Monzie est allé déclamer à Cahors.

M. Tissier, qui est pourtant un gaffeur émérite, se tient mieux.
— R. S.

LA LIBERTÉ CHEZ SOI !

Un pas de plus dans la voie de l'arbitraire et de l'inquisition !

Désormais, il ne sera plus permis d'avoir chez soi, à son foyer, un moment de colère sous peine d'être poursuivi devant les tribunaux, et, bien entendu, condamné.

Un avocat de Nancy, M. Déglin, ayant sollicité du préfet de Meurthe-et-Moselle l'autorisation de lancer une tombola pour une Société musicale, l'*Harmonie nancéenne*, se vit refuser cette autorisation. Mais le préfet, au lieu de notifier ce refus par lettre à l'intéressé, lui envoya un sous-brigadier de police chargé de lui notifier le veto préfectoral.

M. Déglin reçut l'envoyé du préfet dans sa salle à manger, écouta ce qu'il venait lui dire et, très énérvé par le refus d'autorisation, s'écria, dans un mouvement de colère : « Le préfet, c'est un cochon. A quoi le sous-brigadier de police répondit avec dignité : « Il ne faut pas dire cela ». Et, déjà calmé, M. Déglin répondit, comme dans la célèbre chanson de Nadaud : « C'est vrai, vous avez raison ».

Cette scène à la Courteline vient d'avoir son dénouement devant le tribunal correctionnel de Nancy.

M. Déglin fut poursuivi pour avoir « outragé un magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions. » Par une longue déviation des principes les plus essentiels du droit, la magistrature applique, maintenant, le texte du Code pénal fait pour protéger contre des outrages publics les personnes revêtues d'une fonction ou d'une dignité, à des propos tenus dans l'intimité du domicile et hors la présence des personnes que ces propos visent.

On a inventé et développé à ce

sujet une théorie monstrueuse, qui consiste à considérer les magistrats de l'ordre administratif et judiciaire comme outragés personnellement quand un de leurs subordonnés surprend des propos désagréables pour eux, en quelque endroit que ce soit.

Ce qui est nouveau dans le jugement de Nancy, c'est d'étendre cette jurisprudence d'oppression et d'iniquité à ce qu'un particulier peut se laisser aller à dire entre les quatre murs de sa maison.

Sans doute, les expressions employées par M. Déglin sont regrettables et nous n'avons pas à les défendre.

Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est de voir la liberté de la parole intime, fût-elle excessive et injurieuse, violée par ceux qui ont le charge d'être justes.

M. le procureur de la République de Nancy a même été plus loin. Il a trouvé le moyen de poursuivre la pensée. Voici textuellement ce qu'il a dit : « Il faut voir ce que le prévenu regrette, ce qu'il regrette, c'est l'expression ; quant à la pensée qui l'a guidée, il a soutenu être au droit de l'avoir ».

Poursuivi pour une expression, il ne suffit plus maintenant qu'on le regrette, il faut aussi regretter la pensée.

C'est le système de la contrainte parfaite dans la confession appliquée à la justice correctionnelle. Le tribunal de l'Inquisition de Nancy a condamné M. Déglin à 200 fr. d'amende pour n'avoir pas regretté à haute voix dans la salle à manger de son appartement.

Voilà assurément, une nouvelle et précieuse conquête de l'esprit de « liberté ».

GEORGES BONNEFOUS

Que fait donc M. Combes ?

C'est à se demander vraiment si M. Combes n'est pas un support de la « Congrégation » et si, en chassant, avec grand fracas, quelques religieuses inoffensives, il ne cherche pas, tout simplement, à détourner l'attention publique des horribles forfaits que commet, en ce moment, en plein Paris, un prince de l'Eglise, autrement dit un rouge cardinal.

Les feux de l'enfer et les commissaires spéciaux de M. Combes dussent-ils nous attendre, nous ne tarderons pas plus longtemps à dévoiler les crimes de cette Emission sanguinaire.

Ce continuateur de T. rquemada fréquente trois théâtres bien parisiens, sous des noms supposés, comme il s'entend. A la Gaité, il se fait appeler Brogni et passe pour Italien ; au théâtre Sarah-Bernhardt, il devient Espagnol et s'affuble du nom de Aimé. A l'Opéra-Comique, enfin, il entre sous les noms et prénoms de César Sforza. (Tous ceux qui connaissent leur histoire savent que la famille Sforza est poétiquement éteinte depuis de longs siècles.)

Et, chaque fois que cet homme se rend dans l'un de ces théâtres — il va même parfois dans deux pendant une même soirée — c'est pour perpétrer un crime épouvantable : chaque fois, il tue une femme ! A la Gaité, c'est toujours une malheureuse, jeune et jolie juive, qui supporte ses sanguinaires instincts. Plus de vingt-cinq filles d'Israël ont déjà disparu sur son ordre, plongées dans une cuve d'huile bouillante. Au théâtre Sarah-Bernhardt, il s'en prend aux Mauresques, chargées de perpétrer en nos murs la danse du ventre. Celles-là, il les fait brûler à petit feu. A l'Opéra-Comique enfin, théâtre subventionné, et où les

choses doivent se passer plus régulièrement, il fait, deux ou trois fois la semaine, couper le cou à une charmante femme adultère !

Notez que cela se passe en public ; personne ne proteste, tant est grande, sans doute, la peur des sbires de M. Combes. Et celui-ci, laisse faire. Ah ! jamais, certes, la « Congrégation » n'a été plus puissante en France ! Aussi bien, on trouve toujours des députés qui se disent les uns socialistes, les autres radicaux, tous anticléricaux, pour maintenir à la tête du ministère un ecclésiastique qu'aucun bref du Pape n'a même sécularisé.

République française.

PAS DE REFORMES !

On ne parle plus de réformes que pour les ajourner. M. Rouvier en a donné les raisons à la séance du Sénat du 18 décembre dernier, au sujet d'une proposition destinée à étendre la culture du tabac en France, au lieu de l'acheter à l'étranger.

« Je ne puis pas, a-t-il déclaré, sans trahir les devoirs les plus élémentaires de ma charge, envisager comme une chose possible une expérience qui, au dire des services les plus compétents, coûterait au moins 30 millions à l'Etat. »

« Il est, peut être, des temps de prospérité où l'on pourrait envisager une éventualité de cette nature ; mais à quelle heure, à quel moment me demandez-vous de tenter l'expérience ? Au moment où une grande partie des recettes du Trésor sont mal assises, en quelque sorte en l'air ! »

« ...C'est à ce moment alors que des centaines de millions de recettes sont en question, alors que l'équilibre complet du budget n'a pu être assuré, que vous venez me demander de me prêter à une expérience, je ne dis pas qui coûtera mais qui peut coûter 30 millions. Je manquerais au devoir le plus élémentaire de ma charge si j'acceptais une pareille proposition. »

L'étranger y trouve son compte. Nous n'en dirons pas autant de nos cultivateurs.

L'ENERGIE TARDIVE

Le gouvernement a vraiment une manière spéciale de comprendre ses devoirs.

Depuis une dizaine de jours, des bandes d'individus mal famés qui n'ont aucun droit à se dire ouvriers grévistes, cassent des vitres, dévastent des étalages d'épiciers et volent des marchandises sous prétexte de protester contre les bureaux de placement. On les arrête, mais on laisse bien tranquilles les aimables compagnons qui, à la Bonne-Fraternité, dénommée du *Travail*, organisent, surveillent et dirigent cette forme nouvelle d'action sociale et prolétarienne.

Hier enfin, les meneurs décident de suspendre la « grève » qui se traînait d'ailleurs misérablement jusque là.

Aussitôt M. Combes donne l'ordre d'arrêter ces meneurs, les citoyens Bousquet, Beausoleil, Limon et Laporé, juste au moment où ceux-ci déclarent vouloir suspendre leurs menées.

S'ils sont coupables d'excitation au pillage — et nous n'avons aucune raison d'en douter — pour quoi cet acte d'énergie tardive qui attend pour les mettre dans l'impossibilité de nuire, qu'ils s'y soient eux-mêmes résolus ?

C'était il y a dix jours qu'il fallait agir. On aurait au moins pro-

tégé quelques personnes et quelques propriétés.

Où, mais voilà : les Chambres ne se sont séparées qu'hier. Et le gouvernement n'entend faire son devoir que quand il n'y a pour lui aucun risque.

Or, arrêter les organisateurs de la grève contre les bureaux de placement en pleine session parlementaire, l'exposait aux colères, au moins oratoires, de MM. Sembat, Walter, Coustant, etc., enfants terribles, mais chéris tout de même, du Bloc et de ses ministres.

M. Combes maintenant jusqu'au 12 janvier, pour arranger les choses avec ces messieurs. D'ici là, les citoyens Bousquet, Beausoleil, Limon Laporé auront peut-être dû remis en liberté. Alors toutes les difficultés s'aplaniront.

Sinon, le scénario de la tragédie parlementaire est réglé. M. Sembat interpellera comme il l'a annoncé hier. Il sera violé à souhait... pour ses électeurs des Grandes-Carrières. Il déposera avec ses amis un ordre du jour où la verbirosité révolutionnaire ne sera pas ménagée. Cet ordre du jour réunira 80 à 90 voix.

Puis M. Sembat et ses amis, leur petite manifestation opérée, se rallieront à l'ordre du jour ministériel « pour ne pas faire le jeu de la réaction ».

Le truc est connu il a beaucoup servi, il est à l'épreuve des faits. Aussi, tout bien pesé, M. Combes aurait pu se montrer énergique contre les excitateurs plus tôt au moment opportun et efficace. Il ne risquait rien à la Chambre le spectre de la « Congrégation » aidant.

Au moins, il aurait fait une relative illusion aux hommes d'ordre. Il a préféré rester lui-même, et marquer d'un sceau d'incohérence un acte, qui en soi, paraît justifié. Quel drôle de gouvernement !

GEORGES BONNEFOUS

LES NOUVEAUX TIMBRES ITALIENS

Le peintre Michetti vient de terminer le dessin des nouveaux timbres-poste. Le modèle peut beaucoup nous servir.

Le timbre de un centime est dédié à Volta, il représente le commencement des industries nouvelles et est orné d'une couronne lumineuse d'étrincelles électriques. Celui de deux centimes est dédié à Marconi. Il représente les ondes électriques traversant les espaces célestes, tandis que d'un poteau télégraphique pendent les fils désormais inutilisés.

Le timbre à cinq centimes représente un vol d'hirondelles sur la sphère terrestre se détachant au clair et sillonnant le zodiaque. Au dessous se trouvent les armes d'Italie.

Le timbre à dix centimes représente la chaîne des Alpes formant couronne à la figure du roi, représenté presque de face.

Celui de 15 centimes montre la figure du roi se détachant sur un horizon maritime ; celui de 25 c., porte le profil droit du roi, interrompant l'arc de la terre sur lequel se projette le contour de l'Italie, symbolisant l'usage international de ce timbre.

Le timbre à 40 centimes représente le roi de face, au dessus du écu et 4 étoiles d'Italie.

Celui d'une lire représente le roi (profil gauche) avec, à gauche, l'aigle et, à droite, un ancêtre châteaufort.

Ces timbres d'une grande valeur artistique et aux portraits très ressemblants et pleins de vie, feront sensation parmi les philatélistes.